

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1570

2 juillet 2013

### SOMMAIRE

Acres Financial, S.à r.l. ....	75345	MHP S.A. ....	75323
Aircotech Luxembourg S.A. ....	75343	MIR Concept S.à r.l. ....	75326
Alpinia S.à r.l. ....	75349	Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A. ....	75328
Alwal S.A. ....	75357	Monindicateur S.à r.l. ....	75323
ArcelorMittal WireSolutions ....	75344	MSI Alpha S.à r.l. ....	75326
Arepo BH. S.à r.l. ....	75347	MTK European ....	75327
AudienceScience (Luxembourg) GmbH ...	75346	Nauticalux S.A. ....	75343
beTax Advisory & Compliance Services S.à r.l. ....	75345	Naxisis Group S.à r.l. ....	75328
Café Miranda Sàrl ....	75333	Nelfaig S.à r.l. ....	75334
Cidron Spectrum S.à r.l. ....	75334	Newalta Luxembourg Sàrl ....	75335
Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ....	75333	NewNet Communication Technologies S.à r.l. ....	75327
Compagnie Financière La Luxembourggeoi- se ....	75334	Nextam Partners ....	75327
Core Consulting International S.A. ....	75314	Nextgen S.A. ....	75328
Demarques Invest ....	75347	Nilodor Invest ....	75335
eBay Treasury S.à r.l. ....	75344	Nouka Investments S.à r.l. ....	75333
e-LIP S.à r.l. ....	75348	Patron Ku'damm S.à r.l. ....	75319
f Créations S.à r.l. ....	75348	Patron Lepo IX S. à r. l. ....	75320
Gentiane S.A. ....	75328	Patron Lepo VII S.à r.l. ....	75320
International Participation Company (Iparco) S.A., SPF ....	75322	Patuludo S.à r.l. ....	75349
international quiding S.à r.l. ....	75344	Pharao I S.à r.l. ....	75317
Invest One S.à r.l. ....	75322	Portal S.à r.l. ....	75315
Invik S.A. ....	75321	Société Eschoise de Protection des Ani- maux ....	75346
Ital Developer S.A. ....	75322	Uergelfrënn Lëntgen a.s.b.l. ....	75359
IW Investments S.A. ....	75321	Vodis ....	75349
JMD International S.A. ....	75321	Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. ....	75348
Job Networks Group S.A. ....	75321	Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l. ....	75345
Lux-Index US Advisory S.A. Holding ....	75322		
Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding .....	75327		

**Core Consulting International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 136.156.

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORE CONSULTING INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136.156 (NIN 2007 2245 122),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 604 du 11 mars 2008,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Windhof.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à Windhof et de fixer la nouvelle adresse à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Windhof.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. KARP, S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 avril 2013. Relation: ECH/2013/749. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061413/48.

(130076057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

**Portal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5404 Bech-Kleinmacher, 6, rue Aloyse Sandt.

R.C.S. Luxembourg B 177.139.

---

**STATUTS**

L'an deux mil treize, le trentième jour d'avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marko STEVANOVIC, Architecte, né à Belgrade (République de Serbie) le 4 juillet 1970, demeurant au 208 Ustanicka, à 11000 Belgrade, République de Serbie.

2.- Madame Gordana DODER, Economiste, née à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), le 4 septembre 1966, demeurant à Porto Sant'Elpidio (AP), Italie, Via Romagna 13.

3.- Madame Svjatlana POPOVIC épouse ZEC, Juriste, née à Banja Luka (Bosnie-Herzégovine) le 18 septembre 1962 demeurant au 29 Val St. André à L-1128 Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PORTAL S. à r.l. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Schengen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la conception, la réalisation, l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles, la promotion de projets immobiliers ainsi que toutes opérations y relatives, comprenant notamment la construction, la transformation et l'exploitation d'immeubles.

La société a en outre pour objet l'import / export de matériaux de constructions.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers, mais dans ce dernier cas seulement après autorisation de l'assemblée générale.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Marko STEVANOVIC, précité . . . . .	10 parts sociales
2.- Gordana DODER, précitée . . . . .	45 parts sociales
3.- Svyetlana POPOVIC ép. ZEC, précitée . . . . .	45 parts sociales
Total: CENT (100) Parts sociales	

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Marko STEVANOVIĆ, précité, Architecte, né à Belgrade (République de Serbie) le 4 juillet 1970, demeurant au 208 Ustanicka à 11000 Belgrade, République de Serbie.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 6, rue Aloyse Sandt, L-5404 Bech-Kleinmacher.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marko Stevanovic, Gordona Doder, Svjetlana Popovic, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 mai 2013. LAC / 2013 / 20649. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061835/128.

(130076215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

**Pharao I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.541.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of April.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

EQT EXPANSION Capital II LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 45929,

represented by Eamonn McDonald, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 28 March 2013.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

Who declared and requested the notary to state:

1) That EQT EXPANSION Capital II LIMITED, prenamed, is the sole participant of Pharao I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by a deed of the Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on 25 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 38 of 8 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 143.541. The articles of association of the company have been amended several times, most recently by a deed of the undersigned notary on 14 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2918 of 29 November 2011 (the "Company").

2) That the capital of the Company is fixed at forty-four thousand five hundred Euro (EUR 44,500) divided into four million, four hundred and fifty thousand (4,450,000) shares of one Cent (EUR 0.01) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the capital of the Company by an amount of two thousand five hundred and sixty-eight Euro and eighty Cent (EUR 2,568.80) so as to raise it from its present amount of forty-four thousand five hundred Euro (EUR 44,500) to forty-seven thousand and sixty-eight Euro and eighty Cent (EUR 47,068.80) by the creation

and issue of two hundred and fifty-six thousand eight hundred and eighty (256,880) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

#### *Subscription and paying up*

The two hundred and fifty-six thousand eight hundred and eighty (256,880) new shares are fully paid up by EQT Expansion Capital II Limited, prenamed, together with a share premium of four hundred and sixty-two thousand four hundred and thirty-one Euro and twenty Cent (EUR 462,431.20) by a contribution in kind of a receivable (the "Contribution") held by EQT Expansion Capital II Limited, prenamed, against the Company in the amount of four hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 465,000).

Proof of the existence and value of the Contribution in the amount of four hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 465,000) has been given by delivery of a certificate from the managers of the Company dated 28 March 2013.

The contribution certificate shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 7 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at forty-seven thousand and sixty-eight Euro and eighty Cent (EUR 47,068.80) divided into four million seven hundred and six thousand eight hundred and eighty (4,706,880) shares of one Cent (EUR 0.01) each."

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Follows the french translation**

L'an deux mille treize, le deux avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### **A COMPARU:**

EQT Expansion Capital II Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 45929,

représentée par Eamonn McDonald, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 28 mars 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

a déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que "EQT EXPANSION Capital II LIMITED" est l'associé unique de Pharao I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg le 25 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 38 du 8 janvier 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.541. Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois, plus récemment par un acte du notaire instrumentaire en date du 14 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2918 du 29 novembre 2011 (la "Société").

2) Que le capital social de la Société est fixé à quarante-quatre mille cinq cents Euros (44.500 EUR) représenté par quatre millions quatre cent cinquante mille (4.450.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune.

3) Après ces déclarations, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social de la Société a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cent soixante-huit Euros et quatre-vingt Cents (2.568,80 EUR), de manière à le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille cinq cents Euros (44.500 EUR) à quarante-sept mille soixante-huit Euros et quatre-vingt Cents (47.068,80 EUR), par la création et l'émission de deux cent cinquante-six mille huit cent quatre-vingt (256.880) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune.

#### *Souscription et paiement*

Les deux cent cinquante-six mille huit cent quatre-vingt (256.880) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune sont entièrement souscrites par EQT Expansion Capital II Limited, prénommé, avec une prime d'émission totale de quatre cent soixante-deux mille quatre cent trente et un Euros et vingt Cents (462.431,20 EUR) par apport en nature d'une créance ("Apport") détenue par EQT Expansion Capital II Limited, prénommé, envers la Société d'un montant de quatre cent soixante-cinq mille Euros (465.000 EUR).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport d'un montant de quatre cent soixante-cinq mille Euros (465.000 EUR) a été apportée par la délivrance d'un certificat des gérants de la Société daté du 28 mars 2013.

Le certificat d'apport sera signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire et sera annexé aux minutes pour les besoins de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier et de réécrire l'article 7 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à quarante-sept mille soixante-huit Euros et quatre-vingt Cents (47.068,80 EUR) représenté par quatre millions sept cent six mille huit cent quatre-vingt (4.706.880) parts sociales d'un Cent (0,01 EUR) chacune."

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit, incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille Euros (2.000,- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 avril 2013. Relation: EAC/2013/4621. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061824/123.

(130076025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

#### **Patron Ku'damm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.169.

Par résolutions prises en date du 21 décembre 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Géraldine Schmidt, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Knoll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant A;
2. acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Robert Brimée, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Knoll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant;
3. nomination, avec effet immédiat, de Daniel Cukierman, avec adresse professionnelle au 13, Rosenthaler Strasse, 10119 Berlin, Allemagne, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée;
4. nomination, avec effet immédiat, d'Ariel Cukierman, avec adresse professionnelle au 13, Rosenthaler Strasse, 10119 Berlin, Allemagne, au mandat de gérant B, pour une durée indéterminée;

5. ratification de la cession des 420 parts sociales de catégorie A détenues par l'associé Patron Ku'damm Holdings S.à r.l., avec siège social au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, de la manière suivante:

- 360 parts sociales de catégorie A à l'associé Suprema Vermögensverwaltungsgesellschaft MBH, avec siège social au 13, Rosenthaler Strasse, 10 119 Berlin, Allemagne, qui les acquiert

- 60 parts sociales de catégorie A à la société MABECO LLC, avec siège social à C/o Joram Cukierman, 59 Greenacres Avenue Scarsdale, 10583 New York, Etats-Unis, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061800/25.

(130076252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**Patron Lepo IX S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.578.

*Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 21. April 2013*

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Lepo IX S.à r.l.

Référence de publication: 2013061801/20.

(130075515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**Patron Lepo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.331.

*Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 21. April 2013*

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Lepo VII S.à r.l.

Référence de publication: 2013061802/20.

(130075517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**Job Networks Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 144.277.

Il résulte d'un Conseil d'Administration réuni le lundi 13 mai 2013 que le siège social de la société a été transféré à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

La société prend acte du changement d'adresse du commissaire aux comptes la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Simon KADUR

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013062396/14.

(130077147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**IW Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 87.332.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 10 avril 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Francisco José Garcia de Valadares Souto, administrateur A, avec adresse professionnelle à Aldeia Nova, 4430-809 Avintes, Portugal

- Fernando da Cunha Guedes, administrateur A, avec adresse professionnelle à Aldeia Nova, 4430-809 Avintes, Portugal

- Frank Przygodda, administrateur B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- José Correia, administrateur B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Salvador da Cunha Guedes, avec adresse professionnelle à Aldeia Nova, 4430-809 Avintes, Portugal, de son mandat d'administrateur A

3. Nomination, avec effet immédiat, de Bernardo José de Azeredo e Noronha de Brito e Faro, avec adresse professionnelle à Aldeia Nova, 4430-809 Avintes, Portugal, au mandat d'administrateur A, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

4. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréée de Deloitte Audit (anciennement Deloitte S.A.), avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013

Référence de publication: 2013062393/27.

(130076569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**JMD International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 127.696.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JMD INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013062395/10.

(130077012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**Invik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 138.554.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 13 Août 2012, il a été résolu:

1. De ré-élire Messieurs Mikael Holmberg demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg, Mikael Larsson demeurant professionnellement au 18, Skeppsbron SE-103 13 Stockholm, Suède et Madame Schröder Anja demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg, comme administrateurs au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

2. D'accepter la démission de Madame Marie-France Fiordaliso comme commissaire aux comptes de la société et d'élire Monsieur Francesco d'Angelo, demeurant 40 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 May 2013.

Mikael Holmberg.

Référence de publication: 2013062390/17.

(130076601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

---

**Invest One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.994.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue en date du 2 mai 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction de gérant de catégorie B de la Société en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013062388/13.

(130076834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

---

**Ital Developer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 144.960.

Il résulte des résolutions d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 30 avril 2013 que Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

Il n'est pas pourvu à son remplacement et le nombre des administrateurs est subséquemment réduit de 4 à 3.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013062392/13.

(130076836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

---

**International Participation Company (Iparco) S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 27.941.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062387/11.

(130077330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

---

**Lux-Index US Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.344.

**I. Cooptations d'administrateurs**

Suite à la démission de Monsieur John DHUR de sa fonction d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012, le Conseil d'Administration de la Sicav LUX-INDEX US a procédé à la cooptation de Monsieur Joseph DELHAYE (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) avec effet au 26 avril 2013.

Suite à la démission de Monsieur Jean HABAY de sa fonction d'administrateur avec effet au 28 février 2013, le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Madame Claudia HALMES-COUMONT (adresse professionnelle: 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange) en remplacement de Monsieur Jean HABAY avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062444/17.

(130077130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**MHP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.838.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 29 avril 2013, combinant une Assemblée Annuelle et une Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Yuriy A. Kosyuk, avec adresse au 43, Dachna Str, 08290 Hostomel, Kiev Region, Ukraine;
  - Victoriya B. Kapelushna, avec adresse au 4/56, Chornobilska Str., APT. 198, Kiev, Ukraine;
  - John Clifford Rich, avec adresse au 12, Yaprak Mahallesi 12 Cadde, 34450 Zekeriyakoy Sariyer, Istanbul, Turquie;
  - Charles Adriaenssen, avec adresse au 50, Ter Eiken Voordestraat, 1851 Humbeek, Belgique;
  - John Grant, avec adresse à Manor Lane, The Malthouse, CV35 8NH Claverdon, Warwickshire, Royaume-Uni;
  - Philippe Lamarche, avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
  - Yuriy Melnyk, avec adresse professionnelle au 158, Ak. Zabolotnogo Str., 03143 Kiev, Ukraine,
- pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

2. Acceptation de la démission de Yuriy Longush, avec adresse au 158, AK. ZABOLOTNOGO STR., 03143 KIEV, Ukraine, administrateur démissionnaire depuis le 27 avril 2012.

3. Renouvellement du mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière de Yuriy Kosyuk, avec adresse au 43, Dachna Str, 08290 Hostomel, Kiev Région, Ukraine, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

4. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de Deloitte Audit (anciennement Deloitte S.A.), avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013062501/28.

(130076650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**Monindicateur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 177.193.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le troisième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Bertrand DEPUTIER, né le 2 avril 1965 à Paris (France), demeurant à F-57160 Moulins-lès-Metz, 26, rue de Bourgogne;

2. Madame Safia SALEM épouse DEPUTIER, née le 7 mai 1966 à Casablanca (Maroc), demeurant à F-57160 Moulins-lès-Metz, 26, rue de Bourgogne,

ici représentée par Monsieur Bertrand DEPUTIER, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 3 mai 2013;

3. Madame Gwenaëlle BERDIN, née le 19 octobre 1976 à Colmar (France), demeurant à F-57140 Norroy-le-Veneur, 17, rue de Snorroy.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'apport d'affaires, la mise en relation, la gestion de données client et la prise de contact.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «MONINDICATEUR S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Dudelange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, présents ou représentés, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Bertrand DEPUTIER, pré-qualifié, vingt-quatre parts . . . . .	24 parts
- Madame Safia SALEM épouse DEPUTIER, pré-qualifiée, vingt-six parts . . . . .	26 parts
- Madame Gwenaëlle BERDIN, pré-qualifiée, cinquante parts . . . . .	50 parts
TOTAL : cent parts sociales . . . . .	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Bertrand DEPUTIER, né le 2 avril 1965 à Paris (France), demeurant à F-57160 Moulins-lès-Metz, 26, rue de Bourgogne.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-3562 Dudelange, au 21 rue Schiller.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Deputier, G. Berdin, E. DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 mai 2013. Relation: DIE/2013/5889. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062507/157.

(130077376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

#### **MIR Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 138.928.

L'associé unique a pris en date du 13 mai 2013 la résolution suivante:

- Le transfert du siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jérôme SCHNEIDER

*Gérant*

Référence de publication: 2013062503/12.

(130077252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

#### **MSI Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.174.

*Extrait sincère et conforme des résolutions de l'associé unique prises en date du 13 mai 2013.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. L'associé unique a prit connaissance de la démission de M. Thierry Baudon en tant que gérant de classe A de la Société avec effet à la date de la signature des résolutions.

2. L'associé unique à prit connaissance des démissions de Mme. Anna Rulkiewicz, M. Michal Rybak, M. Adam Kruszewski, M. Marcin Halicki, M. Paul Murphy et M. Franz Hoerhager en tant que gérants de classe B de la Société avec effet à la date de la signature des résolutions,

Luxembourg, le 15 mai 2013.  
MSI Alpha S.à r.l.  
Représenté par Stéphane Hépineuze  
Gérant de classe B

Référence de publication: 2013062513/19.

(130076933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

---

**NewNet Communication Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 166.077.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 janvier 2013.  
Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2013062518/13.

(130076858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

---

**Nextam Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 126.927.

Il résulte qu'en date du 10 avril 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société sis au 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062519/12.

(130076546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

---

**MTK European, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6370 Haller, 4, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 124.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062514/10.

(130077117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

---

**Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 79.399.

**I. Cooptations d'administrateurs**

Suite à la démission de Monsieur John DHUR de sa fonction d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012, le Conseil d'Administration de LUX-PROTECT FUND ADVISORY S.A. HOLDING a procédé à la cooptation de Monsieur Rodolphe BELLI (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) avec effet au 26 avril 2013, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2013.

Suite à la démission de Monsieur Jean HABAY de sa fonction d'administrateur avec effet au 28 février 2013, le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Madame Claudia HALMES-COUMONT (adresse professionnelle: 9, rue

Jean Fischbach, L-3372 Leudelange) en remplacement de Monsieur Jean HABAY avec effet au 26 avril 2013, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062451/19.

(130077260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 30.235.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 8 avril 2013:*

- L'assemblée a unanimement décidé de ratifier la démission de M. Akira MORIWAKI comme membre du Conseil d'Administration, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2013.

- L'assemblée a unanimement décidé de ratifier la nomination de M. Nobumitsu WATANABE, domicilié professionnellement au 1-2-1 Yaesu, Chuo-Ku, Tokyo 103-8670 Japon comme membre du Conseil d'Administration, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2013.

- L'assemblée a unanimement décidé de renouveler le mandat de M. Nobumitsu WATANABE, M. Toru HORIE, M. Hiroshi KAGEYAMA, M. Takeshi KOZU comme membre du Conseil d'Administration, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

- L'assemblée a unanimement décidé de renouveler le mandat de M. Toru HORIE, domicilié professionnellement 1B rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, M. Hiroshi KAGEYAMA, domicilié professionnellement 1B rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, et M. Takeshi KOZU domicilié professionnellement 1B rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, comme délégués à la gestion journalière, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 8 avril 2013.

Takeshi KOZU / Hiroshi KAGEYAMA

*Executive Vice Président / Executive Vice Président*

Référence de publication: 2013062475/25.

(130077034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**Nextgen S.A., Société Anonyme,  
(anc. Gentiane S.A.).**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 74.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062526/10.

(130076642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**Naxis Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.194.500,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.179.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Giuseppe RINALDI, ingénieur commercial et gérant de sociétés, né le 26 novembre 1958 à Haine Saint Paul, Belgique, demeurant à rue Deschamps, numéro 21b, B-7170 Manage, Belgique;

2) Monsieur Christian Abel René Louis TILLIEUX, gérant de sociétés, né le 22 janvier 1951 à Etterbeek, Belgique, demeurant à Clos de l'Aurore 2/9, L-1420 Braine l'Alleud, Belgique;

Les parties comparantes sub 1. et sub 2. sont ici représentées par Monsieur Laurent CHERPION, conseil fiscal et expert-comptable, demeurant à L-2539 Luxembourg-ville, Boulevard Charles Simonis, 140, en vertu de deux procurations établies sous seing privé,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront attachées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «NAXSIS GROUP S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la municipalité de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution du conseil de gérance.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, toutes activités et opérations d'une société d'investissement et de holding, en ce compris:

1. La prise de participations dans toutes sociétés, entreprises et opérations mobilières, commerciales, civile ou financières, ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations, en ce compris:

a. L'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous les moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

b. L'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, de prêts ou toute autre facilité de crédit ou contrat.

c. La possession, l'administration, le développement et la gestion de portefeuille d'actifs, composés notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes a et b ci-dessus, plus généralement la gestion de la trésorerie.

2. La gestion des investissements et des participations dans des sociétés-filles, l'exercice de fonctions d'administration, la fourniture de conseils, management et autres services, de même nature que les activités de la société. Ces services peuvent être fournis sur une base contractuelle ou statutaire et en la qualité de conseiller interne ou externe.

3. Accorder des prêts, des ouvertures de crédits et des avances, sous quelque forme ou quelle durée que ce soit, à toutes les entreprises liées ou entreprises dans lesquelles elle possède une participation, ainsi que garantir tous les engagements des mêmes entreprises. Elle pourra également fournir au nom et pour compte de ses administrateurs ou associés toutes garanties généralement quelconques dans le respect du Code des Sociétés.

4. La prise de participations dans des investissements immeubles, toutes activités relatives à des immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que toutes opérations quelconques en matière de droits immobiliers et plus particulièrement: l'acquisition par achat ou autrement, la vente, l'échange, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, la location-financement de biens immeubles.

5. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique, licences, enseignes et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

Cette liste n'est pas exhaustive et elle ne vise pas les activités soumises au contrôle de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances.

La société peut effectuer, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, qui sont de nature à élargir ou à promouvoir, de manière directe ou indirecte, son entreprise. Elle peut acquérir tout bien mobilier ou immobilier, même si ceux-ci n'ont aucun lien direct ou indirect avec l'objet de la société.

Elle peut, par n'importe quel moyen, prendre des intérêts dans, coopérer ou fusionner avec toutes associations, affaires, entreprises, ou sociétés qui ont un objet social identique, similaire ou connexe, ou qui sont susceptibles de favoriser son entreprise ou de faciliter la vente de ses produits ou services.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à faciliter, directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à huit millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros (EUR 8.194.500), représenté par huit millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents parts sociales (8.194.500 parts sociales) sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de

son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tous gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Les associés exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription*

Ces faits exposés,

1) Monsieur Giuseppe RINALDI, prénommé, tel que représenté, déclare souscrire à quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille deux cents cinquante (4.097.250) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

2) Monsieur Christian Abel René Louis TILLIEUX, prénommé, tel que représenté, déclare souscrire à quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille deux cents cinquante (4.097.250) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer:

### *Libération*

Les associés décident chacun de libérer les parts sociales souscrites

- par un apport en nature tel que décrit ci-dessous:

Les huit millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents parts sociales ont été souscrites par les associés Giuseppe RINALDI, prénommé, et Monsieur Christian Abel René Louis TILLIEUX et ont été libérées intégralement à leur valeur nominale de EUR 1.-, par un apport en nature fait par les souscripteurs, consistant en l'apport par chacun d'eux de:

° 7.994 parts sociales, soit au total 15.988 parts sociales représentant 100% de la société privée à responsabilité limitée de droit belge dénommée «Mastrade Sprl» ayant son siège social à 2, rue de Liège, B-6180 Coucelles, Belgique, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0883.759.971

lequel apport n'a pas fait l'objet d'un rapport par un réviseur d'entreprises, mais a été évalué à EUR 8.194.500 par les apporteurs sur le vu du dossier financier clos au 31 décembre 2011 établi en date du 26 septembre 2012 par Monsieur Pascal Celen, Réviseurs d'entreprises

et sur base d'un certificat d'apport établi par le gérant de Mastrade Sprl daté du joint en annexe au présente acte.

La nouvelle société ainsi constituée a été agréée en qualité de nouvelle associée de la société Mastrade Sprl suivant déclaration du du 19 avril 2013 des gérants de Mastrade Sprl.

La preuve du transfert des susdites actions de la société Mastrade Sprl par Mr Giuseppe RINALDI et Mr Christian Abel René Louis TILLIEUX à la société NAXSIS GROUP S.à r.l. ci-avant constituée, a été rapportée au notaire instrumentant par une lettre d'engagement du gérant de la susdite société belge dont toutes les parts représentatives du capital social viennent d'être apportées à la société NAXSIS GROUP S.à r.l., à faire le nécessaire, dans un délai de 2 mois à partir de la réception d'une expédition du présent acte, en vue du transfert effectif au nom de la société NAXSIS GROUP S.à r.l. dès réception d'une acte notarié constatant lesdits apports, laquelle lettre d'engagement reste annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

### *Coûts*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille neuf cents Euros (EUR 3.900.-).

*Décisions des associés*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Giuseppe RINALDI, prénommé;
- Monsieur Christian Abel René Louis TILLIEUX, prénommé;

2. Le siège social de la Société est établi au 3-5, route d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Cherpion et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20898. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062524/244.

(130076986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

---

**Nouka Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 159.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013062522/11.

(130076770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

---

**Café Miranda Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7651 Heffingen, 1, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 168.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2013062922/11.

(130077685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

---

**Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.011.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 mars 2013 que les mandats des gérants suivants ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- M. John Huanzhao, ayant comme adresse 1703, 7ème Building, Xinke Xiangyuan, Kexueyuan, 100190 Haidian District, Beijing, Chine;

- M. Chunxin Zhan, ayant comme adresse 361, Yin Pen South Road, 410013 Hunan, Chine;

- M. Yongzhuan Su, ayant comme adresse 361, Yin Pen South Road, 410013 Hunan, Chine;

- M. Ke Shen, ayant comme adresse 361, Yin Pen South Road, 410013 Hunan, Chine;

- M. Jiangtao Li, ayant comme adresse 361, Yin Pen South Road, 410013 Hunan, Chine;

- Mme Stephanie Hui, ayant comme adresse 2, Queens Road Central, Hong Kong, Chine.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

*Pour Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013062912/23.

(130077487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

---

**Compagnie Financière La Luxembourgeoise, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 7.074.

—  
*Compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 3 mai 2013*

ad 4) de l'O.J.

Le conseil élit M. François Pauly comme Président du Conseil d'administration, et M. Edmond Schumacher comme vice-président.

Le conseil confirme pour la durée d'un an M. Pit Hentgen, domicilié à L-3392 Roedgen, rue Breit 4, comme Administrateur-délégué.

Leudelange, le 14 mai 2013.

Pit Hentgen

*Administrateur*

Référence de publication: 2013062916/16.

(130077987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

---

**Cidron Spectrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.631.

—  
Par résolutions signées en date du 15 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jean Le Creurer, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 15 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission d'Andrew Bennett, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 15 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013062911/15.

(130078335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

---

**Nelfaig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.354.

—  
EXTRAIT

En vertu des résolutions circulaires des associés de la Société datées du 1<sup>er</sup> février 2013, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Benoit Bauduin en tant que gérant A de la société, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013;
- de nommer Mlle Bouchra Akhertous, née le 08 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant A de la société, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013 et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Philippe Salpetier - Gérant A
- Bouchra Akhertous - Gérant A
- Brenda Monaghan - Gérant A

- Carl Henrik Roselius - Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Bouchra Akhertous  
Mandataire

Référence de publication: 2013063272/23.

(130077535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

---

**Newalta Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 164.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013063267/10.

(130078002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

---

**Nilodor Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 177.231.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of April;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

THIBAULT Management SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47852,

here represented by Mrs Raymonde JALLON, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 25 April 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Nilodor Invest" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form with a par value of one Euro Cent (EUR 0,01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

#### 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

#### 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### 10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### 12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **14. Accounting year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **15. Allocation of profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, THIBAUT Management SERVICES S.A., pre-designated and represented as stated above declares to subscribe to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form with a par value of one cent (EUR 0,01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following company is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

VICTORIA Management SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies 'Register section B under number 47765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros (EUR 900,-).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### **A COMPARU:**

THIBAULT Management SERVICES S.A., une société constituée selon

les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg section B sous le numéro 47852,

ici représentée par Madame Raymonde JALLON, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Nilodor Invest" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres

valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

#### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

#### **9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VII. Disposition générale**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, THIBAUT Management SERVICES S.A., prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0,01) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

VICTORIA Management SERVICES S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 47.765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, la mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. JALLON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2013. LAC/2013/20286. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013063269/439.

(130078330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

---

#### **Nauticalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.065.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063265/10.

(130077477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

---

#### **Aircotech Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 289B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.938.

#### *Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2013*

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril, à onze heures, les actionnaires de la société AIRCOTECH LUXEMBOURG S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué venant à échéance cette année,

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Nico GEERAERTS, demeurant 87, Hageveldstraat à B-9470 Denderleeuw;
- Monsieur Kristiaan WAUTERS, demeurant 60, Mechelsestraat à B-3080 Tervuren; et
- Madame Inge RUYSEVELDT, demeurant 87, Hageveldstraat à B-9470 Denderleeuw.

Est réélu administrateur-délégué:

- Monsieur Nico GEERAERTS, suscité.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué viendront à échéance lors de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes 2018 et devant se tenir en 2019.

*Deuxième résolution*

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à échéance cette année, est nommé commissaire aux comptes: la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes 2018 et devant se tenir en 2019.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2013063635/27.

(130079201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**international quiding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.851.

---

L'adresse de l'associée, Madame Audrey Ledun a changé et sera dès lors au Domaine Val d'azur, 2550 route de Biot, F-06560 Valbonne, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013063632/13.

(130079195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**eBay Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.000,00.**

Siège social: L-2249 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.500.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> mai 2013*

*Conseil de gérance:*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> mai 2013 que:

- M. Nick Staheeff, demeurant au 15-17, Helvetiastrasse, CH-3005 Bern, Suisse, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2013.

- L'associé unique a décidé de révoquer M. Craig Ferreira, demeurant au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

- L'associé unique a décidé de nommer à la fonction de gérant avec effet au immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Patrick Kolek, né le 24 janvier 1971 à Pennsylvania, Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 15/17 Helvetiastrasse, CH-3005 Bern, Suisse, gérant.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

eBay Treasury S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013063630/22.

(130078523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**ArcelorMittal WireSolutions, Société Anonyme.**

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 5.789.

---

Prorogation des mandats des administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2013 a décidé de proroger les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Claude Wilwers, avec adresse professionnelle au Krakelshaff, L-3235 Bettembourg;

- Monsieur Marc Schroeder, avec adresse professionnelle au Krakelshaff, L-3235 Bettembourg.

Leurs mandats ont été prorogés pour une nouvelle période de six (6) ans et viendront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2019.

Prorogation du mandat du commissaire

L'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2013 a décidé de proroger le mandat du commissaire Monsieur Christian Chrétien, avec adresse professionnelle au Route de Finsterthal, L-7769 Bissen, pour une nouvelle période de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013063639/19.

(130078893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.508,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.216.

—  
EXTRAIT

Suite à la démission de M. Jeffrey N. Paule de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 avril 2013, l'associé unique de la Société a décidé, en date du 15 avril 2013 de nommer, Mme Linda A. Bagley, demeurant professionnellement au 500 Buena Vista Street, Burbank, CA 91521, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Il s'en suit que le conseil de gérance est désormais composé de:

- Mme. Linda A. Bagley (Gérant de Catégorie A);
- M. Philippe Coen (Gérant de Catégorie A);
- M. Mark Kiely (Gérant de Catégorie A);
- M. Wim Van Lommel (Gérant de Catégorie B);
- Mme. Cornelia Mettlen (Gérant de Catégorie B); et
- M. Dominique Ransquin (Gérant de Catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013063627/24.

(130078299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

---

**beTax Advisory & Compliance Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.749.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063628/9.

(130079095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**Acres Financial, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.376.

—  
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée sous seing privé en date du 10 avril 2013 entre:

GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, établie et ayant son siège social à Office 2, Level 3, 56 Victoria Street, Wellington 6011, Nouvelle Zélande, constituée en date du 3 décembre 2001, et enregistrée sous le numéro 1173755, agissant es-qualité de Trustee de PCQ TRUST,

et

PATRIMONIUM CONSULTANTS S.A.R.L., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, constituée suivant acte notarié daté du 15 mars 2007 publié au Mémorial C numéro

1057 du 5 juin 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 125 844,

que 500 parts avec une valeur nominale de EUR 25,- chacune de la société ACRES FINANCIAL SARL ont été cédées par PCQ TRUST à PATRIMONIUM CONSULTANTS S.A.R.L..

Pour Extrait Sincère et Conforme

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2013063653/21.

(130079143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**AudienceScience (Luxemburg) GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.026.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 mai 2013*

En date du 15 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- de révoquer Monsieur Jeff PULLEN de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2013;

- de nommer Mr. Michael Llamas Peralta, né le 1<sup>er</sup> juillet 1965 in Manila, Philippines, résidant à l'adresse suivante: 145 East Court Street, Doylestown, PA 18901 USA, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur Alan KOSLOW, gérant de catégorie A
- Monsieur Michael Llamas Peralta, gérant de catégorie A
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

*Pour AudienceScience (Luxemburg) GmbH*

Signatures

Référence de publication: 2013063646/23.

(130078445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**Société Eschoise de Protection des Animaux, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4039 Esch-sur-Alzette, 121, rue Bourgrund.

R.C.S. Luxembourg F 6.092.

*Modification des statuts décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2013:*

Ancien article 5:

**Art. 5.** Die Gesellschaft besteht aus wirklichen Mitgliedern und Ehrenmitgliedern. Ihre Zahl ist unbegrenzt, darf jedoch sieben nicht unterschreiten. Man wird wirkliches Mitglied durch Zahlung eines von der Generalversammlung festgesetzten Beitrages, welcher sich auf 7,- Euro beläuft. Jedes Mitglied, welches den Mitgliedsbetrag von 7,-Euro begleicht, wird zum «membre titulaire». Weiterhin werden Mitglieder zu «membre honoraire» bei einem Betrag von 20,- Euro und «membre bienfaiteur» bei einer Zahlung von 70,- Euro oder mehr jährlich.

Nouvel article 5:

**Art. 5.** Die Gesellschaft besteht aus wirklichen Mitgliedern und Ehrenmitgliedern. Ihre Zahl ist unbegrenzt, darf jedoch sieben nicht unterschreiten. Man wird wirkliches Mitglied durch Zahlung eines von der Generalversammlung festgesetzten Beitrages, welcher sich auf 10,- Euro beläuft. Jedes Mitglied, welches den Mitgliedsbetrag von 10,- Euro begleicht, wird zum «membre titulaire». Weiterhin werden Mitglieder zu «membre honoraire» bei einem Betrag von 20,- Euro und «membre bienfaiteur» bei einer Zahlung von 70,- Euro oder mehr jährlich.

Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2013.

SEPA

Fabrice GENOT

Président du comité

Modification de l'article 1 des statuts:

**Art. 1.** Die Gesellschaft trägt den Namen Société eschoise pour la protection des animaux asbl (SEPA)- escher Déieschutzverein-escher Tierschutzverein und unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 192,8 betreffend die Gesllschaften ohne Gewinnzweck.

Pr le Président du comité emp.  
Elisabeth ALEX  
Membre du comité

Référence de publication: 2013063564/31.

(130077460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**Demarques Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-5899 Syren, 7, rue de Hassel.

R.C.S. Luxembourg B 177.100.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2013*

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer à compter de ce jour de sa fonction d'administrateur:

Monsieur Demestre Josué ,précité,demeurant au 3 rue de la Foret, L-3554 Leudelange;et

La société à responsabilité limité "DJ LUX S.à.r.l." ayant son siège sociale au 7,rue de Hassel, L-5899 Syren (RCS Luxembourg B 171.998)

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur à compter de ce jour:

Monsieur Vital Dias Samuel José, gérant administratif de société, demeurant au 1B, rue claie-aix-sur-cloie, B-6790 Aubange(Belgique),et

Monsieur Carlos Marc Karis, demeurant au 1 parc de l'Etoile, F- 67100 Strasbourg(France)

*Troisième Résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer à compter de ce jour de sa fonction d'administrateur-délégué:

Monsieur\_Demestre Josué, administrateur de société, demeurant au 3 rue de la Foret, L-3554 Leudelange

*Quatrième Résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué à compter de ce jour:

Monsieur Marques José, administrateur de société, demeurant au 34, rue de l'Hermitage, B-3791 Halanzy(Belgique) Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013063563/25.

(130077338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**Arepo BH. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.443.250,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.175.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 Décembre 2012*

L'associé unique de la Société a accepté la démission de M. Fabio Candeli avec effet au 5 Décembre 2012 et a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Ramzi Hijazi, né le 16 Novembre 1967 à Beyrouth, Liban et résidant à Via Pompei 5, 00183 Rome, Italie.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Jens Hoellermann, gérant
- M. Ian Kent, gérant
- M. Ramzi Hijazi, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013063561/20.

(130077062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

---

**e-LIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 71.752.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063629/9.

(130078855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**Wedco One (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.504,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.187.

---

EXTRAIT

Suite à la démission de M. Jeffrey N. Paule de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 avril 2013, l'associé unique de la Société a décidé, en date du 15 avril 2013 de nommer, Mme Linda A. Bagley, demeurant professionnellement au 500 Buena Vista Street, Burbank, CA 91521, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Il s'en suit que le conseil de gérance est désormais composé de:

- Mme. Linda A. Bagley (Gérant de Catégorie A);
- M. Philippe Coen (Gérant de Catégorie A);
- M. Mark Kiely (Gérant de Catégorie A);
- M. Wim Van Lommel (Gérant de Catégorie B);
- Mme. Cornelia Mettlen (Gérant de Catégorie B); et
- M. Dominique Ransquin (Gérant de Catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

*Pour la Société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013063626/25.

(130078206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

---

**f Créations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3453 Dudelange, 8, Im Boujel.

R.C.S. Luxembourg B 46.861.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063631/9.

(130078496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**Patuludo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3650 Kayl, 9, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 159.160.

Par la présente, je soussigné Monsieur JUNCKEL Patrick déclare que Monsieur MAIRE Ludovic ne fait plus partie de la société PATULUDO S.à r.l en sa qualité de gérant technique avec effet immédiat.

Kayl, le 09/01/2013.

Référence de publication: 2013063625/10.

(130077880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

**Vodis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 146.860.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant technique, à partir du 01/06/2013.

Dudelange, le 06/05/2013.

DE FREITAS PESTANA Ferdinando.

Référence de publication: 2013063590/10.

(130077244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**Alpinia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.240.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906 (ci-après l'actionnaire),

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 25 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ALPINIA S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

SGG S.A., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. la personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, né le 10 novembre 1962 à Differdange, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

### *Estimation des frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

#### Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of April;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

#### THERE APPEARED:

SGG S.A., a limited company incorporated under Luxembourg law, whose registered office is in 412F Route d'Esch, and registered with the Registrar of companies of Luxembourg under the number B 65 906 (hereinafter referred to as the «Shareholder»),

hereby represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 25<sup>th</sup> April, 2013 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

#### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name ALPINIA S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of partners**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable,

realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, SGG S.A., pre-named and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the following person is appointed as sole manager for an indefinite period:  
- Jean-Robert BARTOLINI, born on 10 November 1962 in Differdange, residing professionally 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

### *Estimate of Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900,-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2013. LAC/2013/20297. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013063661/411.

(130078518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**Alwal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 88.295.

L'an deux mille treize, le dix avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ALWAL S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B numéro 88295, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1389 du 25 septembre 2002; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Carelli, employée privée, demeurant professionnellement 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1.- Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
- 2.- Nomination de Grant Thornton Lux Audit S.A. en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Décision de tenir immédiatement les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Assemblées Générales de liquidation.
- 5.- Approbation du rapport du liquidateur.
- 6.- Nomination de "Fiduciaire Joseph Treis" en tant que Commissaire-Vérificateur.
- 7.- Approbation du rapport du Commissaire-Vérificateur; et des comptes de clôture de la liquidation.
- 8.- Décharge au liquidateur et au Commissaire-Vérificateur.
- 9.- Clôture de la liquidation.
- 10.- Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur, la société Grant Thornton Lux Audit S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg R.C.S. Luxembourg section B numéro 43298.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que

de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

*Quatrième résolution*

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième Assemblées Générales de liquidation.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prend connaissance et approuve le rapport du liquidateur concernant les travaux réalisés pendant son mandat.

Ledit rapport après signature ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que Commissaire-vérificateur la Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, dûment constituée et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 70910.

*Septième résolution*

L'assemblée, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du Commissaire-vérificateur et les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après signature ne varietur, par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire-vérificateur pour l'exercice de leur mandat.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de clôturer la liquidation.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S.LECOMTE, D.CARELLI, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/16933. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013063662/99.

(130078645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**Uergelfrënn Lëntgen a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7444 Lintgen, 17, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg F 9.547.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le deux mai,

Entre les soussignés comme membres fondateurs:

Madame Andrée Conter, épouse Hanck, médecin, demeurant à L-7447 Lintgen,

Monsieur Paul Derkum, ingénieur-géomètre, demeurant à L-7446 Lintgen,

Monsieur Ralph Hanck, professeur, demeurant à L-7447 Lintgen,

Monsieur Georges Herr, retraité, demeurant à L-7447 Lintgen,

Monsieur Marco Krecké, retraité, demeurant à L-7432 Gosseldange,

Monsieur Marc Loewen, étudiant, demeurant à L-7441 Lintgen,

Madame Eléonore Mattern, institutrice en retraite, demeurant à L-6250 Scheidgen,

Monsieur Roger dit Rosch Mirkes, professeur, demeurant à L-7565 Mersch,

Monsieur Joseph dit Jeff Rauch, employé de banque, demeurant à L-7441 Lintgen,

Monsieur Romain Richer, vicaire, demeurant à L-7444 Lintgen,

tous de nationalité luxembourgeoise,

Madame Rita Souwens, épouse Jacobs, secrétaire, demeurant à L-7447 Lintgen, de nationalité belge,

Monsieur Lucien Steffen, instituteur en retraite, demeurant à L-9186 Stegen, Monsieur Félix Steichen, curé-doyen, demeurant à L-7555 Mersch,

Monsieur Henri Wurth, employé privé, demeurant à L-7451 Lintgen, tous de nationalité luxembourgeoise

et tous ceux qui adhéreront ultérieurement il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Chapitre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . L'association est dénommée Uergelfrënn Lëntgen a.s.b.l..

**Art. 2.** Le siège social est établi à Lintgen.

**Art. 3.** L'association a pour objet

1. d'accompagner la révision et la restauration de l'orgue dans l'église paroissiale de Lintgen et d'en organiser le financement

2. de veiller à l'entretien et au maintien en bon état des orgues dans les églises de Lintgen et de Gosseldange

3. d'étendre ses activités à tous les domaines ayant un rapport direct ou indirect à son but

4. de promouvoir la vie musicale et plus particulièrement la musique sacrée et la musique d'orgue

L'association est neutre du point de vue politique et idéologique.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**Chapitre II. - Membres - Admission - Démissions - Exclusions - Cotisations**

**Art. 5.** L'association se compose de membres effectifs et de membres honoraires.

**Art. 6.** Le nombre des membres est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à trois.

**Art. 7.** Peuvent être admises comme membres effectifs toutes les personnes physiques ou morales qui veulent aider l'association dans son activité déterminée à l'article 3 des présents statuts.

**Art. 8.** Le conseil d'administration pourra décerner le titre de membre honoraire à des personnes physiques ou morales ayant rendu des services à l'association.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle fixe le taux et les modalités de paiement de la cotisation annuelle à payer par les membres effectifs, sans que la contribution obligatoire ne puisse dépasser deux cent cinquante euros.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Toutefois, le premier exercice commence à la date de la constitution de l'association.

**Art. 11.** La démission et l'exclusion des associés sont régis par l'article 12 de la loi.

### Chapitre III. - Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration d'au moins trois membres. Les administrateurs sont élus parmi les membres effectifs pour une durée de trois ans. Leur mandat est renouvelable. Chaque année un tiers des membres est démissionnaire. L'ordre des deux premières sorties sera déterminé par tirage au sort.

**Art. 13.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. Les membres sortants sont rééligibles.

**Art. 13.** Le président, ou en cas de son absence, l'un des vice-présidents, convoque toutes les assemblées générales et celles du conseil d'administration, en arrête l'ordre du jour et signe avec le secrétaire les procès-verbaux du conseil d'administration.

**Art. 14.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 15.** Les droits, pouvoirs et responsabilités des membres du conseil d'administration sont régis par les articles 13 et 14 de la loi.

**Art. 16.** Le secrétaire rédige tous les procès-verbaux. Il n'en pourra donner communication qu'avec autorisation du président.

**Art. 17.** Le trésorier perçoit les cotisations et toutes les recettes ordonnées par le conseil d'administration, effectue les paiements ordonnés par celui-ci et tient un registre des recettes et des dépenses. Les comptes sont soumis à l'assemblée générale pour approbation.

### Chapitre IV. - Assemblée générale

**Art. 18.** L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au courant du premier trimestre, sur convocation du président, au jour, heure et lieu indiqués par celui-ci.

**Art. 19.** Le conseil d'administration présente le rapport sur la situation de l'association et de sa gestion.

**Art. 20.** Les comptes sont vérifiés par deux commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale pour une durée de deux ans.

**Art. 22.** Le conseil d'administration pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois qu'il le jugera utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite lui parvenue d'un cinquième des membres effectifs au moins, le conseil d'administration doit convoquer dans un délai d'un mois une assemblée générale extraordinaire contenant à l'ordre du jour le motif de la demande.

**Art. 23.** Toutes les résolutions de l'assemblée générale seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou l'un des vice-présidents et le secrétaire. Ces procès-verbaux seront conservés au siège de l'association.

**Art. 24.** Les convocations aux assemblées générales se feront par simple lettre ou par courrier électronique huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale. La convocation contient l'ordre du jour.

**Art. 25.** L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres présents, sauf dans le cas où l'assemblée aura à décider sur les modifications de statuts. Tous les membres effectifs ont droit de vote. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents, sauf les exceptions prévues par la loi ou les présents statuts. En cas de parité des voix, la proposition est rejetée. A la demande d'un tiers des membres présents, les votes se font au scrutin secret.

### Chapitre V. - Modification des statuts - Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** Les modifications aux statuts sont réglées par les articles 8 et 9 et la dissolution de l'association par les articles 18 à 25 de la loi.

**Art. 27.** En cas de dissolution volontaire ou forcée de l'association, le ou les liquidateurs mettront l'actif social, net après acquittement du passif, à la disposition de la Fabrique d'Eglise de Lintgen.

Signatures.

Référence de publication: 2013065850/92.

(130079788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.